

Les accidents survenus dans les carrières et leurs dépendances de 1932 à 1949

par R. STENUIT,
Ingénieur principal des Mines.

Pour renouer avec une ancienne tradition, nous avons repris la publication des statistiques d'accidents de carrières à l'époque où feu V. Firket, Inspecteur général des Mines, l'avait arrêtée dans les articles qu'il publia en 1933 dans les « Annales des Mines de Belgique », c'est-à-dire en 1931.

Il s'agit des carrières à ciel ouvert et des carrières souterraines, ainsi que de leurs dépendances, surveillées par les Ingénieurs du Corps des Mines,

c'est-à-dire de la très grande majorité des carrières du pays.

Pour être moins spectaculaires que les accidents de la mine, les accidents de carrières n'en sont pas moins importants. Le tableau suivant permet de constater que les nombres de tués par 10.000 ouvriers, dans les mines et dans les carrières, sont du même ordre de grandeur.

Tableau I. — Comparaison des mines et de l'ensemble des carrières.

Tués par 10.000 ouvriers occupés.

Années	Mines	Carrières	Années	Mines	Carrières
1932	9,2	6,4	1941	16,5	12,5
1933	9,6	7,2	1942	18,4	15,0
1934	14,1	6,5	1943	16,5	8,4
1935	10,4	9,5	1944	11,1	10,9
1936	12,1	15,4	1945	11,1	11,5
1937	10,8	10,1	1946	12,5	10,1
1938	9,9	7,6	1947	9,5	12,1
1939	11,4	6,1	1948	9,6	8,5
1940	14,9	8,8	1949	9,1	5,1

Le tableau II donne les chiffres absolus concernant le personnel, le nombre d'accidents, de morts et de blessés pour l'ensemble des carrières.

Le tableau III met en relief les carrières souterraines, lesquelles passent souvent inaperçues parce que le personnel qu'elles occupent oscille, suivant les années, entre 800 et 1.800 hommes, en chiffres ronds, alors que dans les carrières à ciel ouvert il va de 8.000 à 25.000, soit 10 à 14 fois plus.

Les deux dernières colonnes accusent la similitude de danger relatif entre les carrières souterraines et les carrières à ciel ouvert.

Pour classer les accidents par catégorie, nous avons adopté une répartition qui suit, dans l'ensemble, celle des classements antérieurs :

Groupe I : Accidents dus à l'exploitation :

- 1) éboulements ou chutes de pierres;
- 2) minage.

Groupe II : Accidents dus au transport :

- 1) sur voies de niveau;
- 2) sur voies inclinées;
- 3) engins.

Groupe III : Accidents dus aux machines.

Groupe IV : Accidents dus à l'électricité.

Groupe V : Accidents dus aux gaz.

Groupe VI : Accidents dus à des causes diverses.

Dans la catégorie « éboulements ou chutes de pierres » sont inclus tous les accidents dus à un déplacement inopiné de roche, que celle-ci soit à sa place originelle ou non.

Tableau II. — Ensemble des carrières.

Année	Ouvriers	Accidents	Tués	Blessés
1932	25.492	17	15	4
1933	22.218	18	16	2
1934	22.195	12	14	3
1935	23.598	22	22	1
1936	25.586	37	54	5
1937	26.781	28	27	5
1938	26.555	19	20	—
1939	21.172	14	15	3
1940	9.111	8	8	—
1941	17.028	24	21	5
1942	16.168	22	21	1
1943	15.444	17	15	5
1944	11.059	15	12	1
1945	12.555	16	14	1
1946	13.886	15	14	2
1947	15.647	18	19	2
1948	18.088	16	15	5
1949	15.755	10	8	2
Moyenne de 18 années	18.650	18	17	2,2

Par exemple : éboulement d'un gradin de sable, chute de pierres lors d'un peignage, roulement intempestif de pierres en tas.

Dans la catégorie « *minage* » sont inclus tous les accidents dus aux explosifs ou à leurs amorces, tels que chargement de mines, explosions, projections au moment du tir.

La catégorie « *transport sur voies de niveau* » comprend également les transports sur voies faiblement inclinées.

La catégorie « *transport sur voies inclinées* » se rapporte aux voies de plans inclinés et aux puits des carrières souterraines.

La catégorie « *engins de transport* » comprend, non seulement les ponts-roulants, grues, monte-charges et transports aériens, mais aussi les treuils de chantiers et en général toutes machines sujettes à déplacements. Elles ont été dissociées de la catégorie « *machines* » parce qu'elles sont plus exposées, du fait qu'elles ne sont pas fixes et abritées, et qu'elles pourraient échapper plus facilement à la surveillance.

Dans la catégorie « *machines* » seront donc inclus les seuls accidents dus aux machines installées à demeure, tels que moteurs, générateurs, concasseurs, etc...

Enfin, la catégorie « *gaz* » se rapportera soit au grisou, soit à l'anhydride carbonique, soit aux fu-

Tableau III. — Carrières souterraines.

Années	Ouvriers	Accidents	Tués	Blessés	Tués par 1.000 ouv.	
					carr. sout.	carr. à ciel ouv.
1932	1.198	2	1	1	0,8	0,6
1933	1.247	4	2	2	1,6	0,7
1934	1.514	4	2	2	1,5	0,4
1935	1.575	—	—	—	—	1,0
1936	1.575	5	1	1	0,6	1,5
1937	1.558	2	5	—	1,9	1,0
1938	1.559	—	—	—	—	0,8
1939	965	2	2	—	2,1	0,7
1940	696	—	—	—	—	0,9
1941	1.210	1	—	1	—	1,6
1942	1.720	1	1	—	0,6	1,5
1943	1.852	5	2	5	1,1	0,8
1944	1.097	2	1	1	0,9	1,2
1945	815	1	1	—	1,2	1,2
1946	961	1	1	—	1,0	1,0
1947	1.185	2	1	1	0,8	1,2
1948	1.295	2	2	—	1,5	0,7
1949	1.054	2	1	1	0,9	0,5
Moyenne des 18 années	1.248	1,9	1,17	0,75	0,95	0,91

mées toxiques résultant de tirs de mines ou de cuissons aux fours.

Le tableau IV donne le nombre et la proportion d'accidents de chacune des catégories ci-dessus de 1932 à 1949, pour les carrières souterraines et pour les carrières à ciel ouvert.

Pour connaître le nombre de victimes correspondant à chacune des catégories, on peut approximativement tabler sur un mort par accident, tant en carrières souterraines qu'en carrières à ciel ouvert. C'est ce qui résulte des tableaux précédents.

Tableau IV. — Répartition des accidents par catégorie.

	Carrières à ciel ouvert		Carrières souterraines	
	Nombre	%	Nombre	%
<i>Groupe I. — Exploitation :</i>				
1) éboulements ou chutes de pierres. ...	155	45,7	16	47,0
2) minage	19	6,5	2	5,9
<i>Groupe II. — Transport :</i>				
1) sur voies de niveau	54	11,7	2	5,9
2) sur voies inclinées	14	4,8	8	23,5
3) engins	12	4,1	1	5,0
<i>Groupe III. — Machines</i>	11	5,8	—	—
<i>Groupe IV. — Electricité</i>	5	1,0	—	—
<i>Groupe V. — Gaz</i>	1	0,3	4	11,7
<i>Groupe VI. — Causes diverses</i>	64	22,0	1	5,0
	291	100,0	34	100,0

Comme on le voit, l'éboulement est l'ennemi numéro 1 du carrier, comme il l'est du mineur. Vient ensuite, avec un rôle d'une certaine importance: les causes diverses et les transports sur voies de niveau dans les carrières à ciel ouvert, les transports sur voies inclinées (puits inclus) et les gaz dans les carrières souterraines.

Les résumés donnés plus loin renseigneront le lecteur sur les circonstances de ces accidents et sur les conclusions auxquelles ils ont conduit.

Pour terminer, nous donnons ci-dessous, la

décomposition des « éboulements ou chutes de pierres » du groupe I suivant la nature de la roche incriminée: roche dure, roche tendre (craie, marne), roche meuble (sable, terre plastique ou couverture meuble d'un gisement de roche dure).

Eboulements ou chutes de pierres dans les carrières		
en roche dure	en roche tendre	en roche meuble
106	4	39

GRUPE I

ACCIDENTS DUS A L'EXPLOITATION

1) Eboulements ou chutes de pierres.

N° 1. — 1^{er} arrondissement. — Exploitation de calcaire, à Vaulx - 4 novembre 1952, à 10 h 30. - Un rompeur tué. - P.V. Ingénieur E. Radelet.

Un ouvrier, occupé à charger un wagon de moellons au pied d'un gradin de 5 m 80 de hauteur a été atteint par des pierres qui se sont détachées de la partie supérieure de ce gradin.

La paroi du gradin présentait un surplomb de 50 cm, résultant du clivage de la pierre. Il existait une fissure de décollement qui n'avait pas été remarquée.

N° 2. — 4^{me} arrondissement. — Exploitation de sable, à Lobbes - 8 juin 1952, à 15 heures. - Un manœuvre tué. - P.V. Ingénieur V. Martiat.

Une butte de sable recouverte d'argile, présentant un front de 5 m 20 de hauteur totale, s'est éboulée en recouvrant un ouvrier qui travaillait seul à l'abattage du sable.

L'inclinaison du front dépassait notablement l'angle du talus naturel. La butte était fissurée

dans tous les sens et la pluie était tombée en abondance la veille.

N° 3. — 6^{me} arrondissement. - Exploitation souterraine d'ardoise, à Vielsalm - 6 février 1952, à 15 heures. - Un abatteur tué. - P.V. Ingénieur Martelée.

Dans un gisement incliné de 50°, il s'agissait de détacher en le faisant glisser, un bloc de schiste, allongé, déjà dégagé sur sa face verticale antérieure et sur sa face supérieure inclinée. Dans ce but, une rainure longitudinale fut taillée à la base et une mine tirée dans le joint de clivage constituant la paroi postérieure.

Cette mine n'ayant pas donné l'effet désiré pas plus que les coins enfoncés ensuite dans le joint ouvert, l'ouvrier monta sur le bloc pour agrandir au marteau-pic une cassure provoquée par le tir.

Le bloc bascula, coinceant l'ouvrier.

On put observer, après coup, que le bloc était limité à une cassure naturelle verticale, tapissée d'oxyde de fer. Cette cassure n'apparaissait sur aucune des faces dégagées.

N^o 4. — 6^{me} arrondissement. - Exploitation de calcaire, à Aisemont - 20 août 1952, vers 7 h. 45. - Un casseur mortellement blessé. - P.V. Ingénieur G. Lemaire.

Un ouvrier casseur travaillant au pied d'une paroi calcaire, a été atteint à la tête par la chute d'une pierre.

L'endroit d'où s'est détachée cette pierre n'a pu être rigoureusement établi, celle-ci n'ayant pas été retrouvée lors de l'enquête.

Cette pierre s'est vraisemblablement détachée de la paroi, à un endroit lissuré, à 6 m de hauteur, sous les secousses lui imprimées par le fonctionnement, dans le voisinage, d'un marteau perforateur à air comprimé.

Le pied de la paroi avait été ébranlé la veille par un minage. Suite à cette opération le peignage de la paroi avait été effectué le jour même dans l'après-midi. Des divers témoignages recueillis, aucun danger de chute de pierres n'avait été appréhendé avant l'accident par les ouvriers occupés près du lieu de l'accident, ni par le surveillant.

N^o 5. — 6^{me} arrondissement. — Exploitation de calcaire, à Rivière - 9 novembre 1952, à 7 h 50. - Un chef d'exploitation tué. - P.V. Ingénieur G. Lemaire.

Dans des bancs de calcaires inclinés de 45° et séparés par des intercalations argileuses, une mine de 150 kg de poudre noire avait, deux mois avant l'accident, provoqué l'abattage d'une masse de pierre importante, dont un bloc de 14 m × 5 m × 3 m 25, pesant environ 550 tonnes.

Dans la suite, les éboulis furent débités et chargés.

Le matin du jour de l'accident, des pierres dévalèrent du tas par suite de la poussée du bloc. Les ouvriers purent se garer mais le chef d'exploitation fut entraîné par les éboulis et écrasé sous une grosse pierre.

Les jours précédents, il avait plu, puis gelé.

L'Inspecteur général Firket fit remarquer qu'il convient, lorsque des blocs importants reposent sur des éboulis, de les briser au moyen de pêtards avant de débiter et d'enlever les éboulis.

N^o 6. — 9^{me} arrondissement. - Exploitation de calcaire, à Forêt - 15 octobre 1952, à 10 h 50. - Un ouvrier carrier tué. - P.V. Ingénieur Ch. Burgeon.

Un ouvrier était occupé à remplir de pierres un wagonnet amené à proximité du front de la carrière ouverte, sur une hauteur de 25 à 35 mètres, dans des bancs de calcaire assez dérangés et renfermant, en outre, des poches argileuses. Un bloc parti d'un point qui n'a pu être déterminé, vint l'atteindre à la tête, le tuant net.

D'après l'enquête, on n'avait plus miné depuis longtemps à l'endroit de l'accident; l'examen et le peignage du rocher étaient convenablement exécutés.

N^o 7. — 2^{me} arrondissement. - Exploitation de sables, à Trivières - 5 octobre 1955, vers 15 heures. - Un ouvrier blessé mortellement. - P.V. Ingénieur principal R. Hoppe et Ingénieur W. Bourgeois.

Un particulier exploitait derrière son habitation un banc de sable de deux mètres d'épaisseur moyenne, intercalé entre un cailloutis et un limon superficiel de 1 mètre.

L'exploitation se développait en éventail à partir d'un chemin d'accès par lequel les voituriers de la région amenaient les véhicules à charger directement contre le front d'abattage.

Ce dernier se présentait suivant une paroi verticale de 5 mètres de hauteur moyenne, car on ne faisait pas de découverte; après enlèvement du sable en sous-cave, les terres superficielles s'éboulaient et étaient rejetées au centre de la carrière.

Un ouvrier qui se trouvait entre un tombereau en chargement et la paroi de la carrière a été mortellement blessé par l'éboulement d'un pan de terres de recouvrement.

L'Ingénieur en Chef-Directeur Liagre demanda, à charge de l'exploitant, des poursuites pour homicide par imprudence et contravention à l'article 8 de l'A.R. du 16 janvier 1899 sur la police des carrières à ciel ouvert.

N^o 8. — 5^{me} arrondissement. - Exploitation de sable, à Couillet - 15 novembre 1955, à 10 heures. - Un ouvrier tué. - P.V. Ingénieur principal G. Paques.

La victime était occupée dans une carrière de sable, au pied d'un talus incliné à 70° et de quelque 5 m de hauteur, lorsqu'un éboulement se produisit; elle fut culbutée sur la pointe de la pioche qu'elle avait déposée près d'elle et ensevelie.

La présence de la pioche en cet endroit permet de supposer que, contrairement aux déclarations des témoins, l'abattage se faisait par le pied du talus et non en descendant du sommet de ce dernier.

N^o 9. — 6^{me} arrondissement. - Exploitation de calcaire, à Haut-le-Wastia - 27 février 1955, à 14 h 45. - Un casseur mortellement blessé. - P.V. Ingénieur G. Lemaire.

Le gradin supérieur d'une exploitation de calcaire mesure 50 mètres de hauteur du plateau du travail à la crête; les bancs, de 1 m d'épaisseur en moyenne, y sont inclinés d'environ 50°.

Lors de l'accident, le front d'attaque, sensiblement vertical, face au nord, avait une hauteur de 15 mètres; plus haut, le rocher naturel se prolongeait jusqu'à la crête suivant une inclinaison moyenne de 45°. A la crête de ce front, dans le rocher naturel, subsistait, en un endroit, un encorbellement formant saillie de 1 m 60 en moyenne et ayant l'épaisseur de deux bancs.

Immédiatement en amont de cette saillie, un ouvrier mineur avait foré un trou de mine, vertical, de 5 mètres de profondeur, qu'il chargea de 300 grammes de poudre « Yonkite » en grains pour un premier tir de « doutelage ». Retiré à faible distance, il effectua ce tir qui n'ébranla aucune-

ment, dit-il, le terrain avoisinant. Dix minutes après, alors que le travail avait été repris par les casseurs sur le plateau au pied du front et pendant que le mineur avait recommencé le forage, au marteau à air comprimé, pour percer une obstruction du trou, deux blocs de la saillie, d'un volume approximatif de 1 m³ chacun, se détachèrent et tombèrent sur la banquette de travail où l'un d'eux atteignit un des casseurs qui succomba le soir même.

Le sol, gelé depuis plusieurs jours, avait commencé à dégeler l'avant-veille de l'accident et, à partir de cette date, il gelaît encore la nuit mais il dégelait dans le courant de la journée.

Le lundi, jour de l'accident, il n'avait été fait, d'après le carnet de pointage, aucun peignage du rocher pas plus que la veille, mais on avait peigné durant 1 heure le samedi et durant 3 h. 1 h. 2 h. 3 h 1/2 et 3 heures, les jours précédents.

Le Comité d'arrondissement a estimé qu'en cas d'alternative de gel et de dégel, la surveillance doit être plus spécialement attentive au danger des chutes de pierres et que le travail ne peut être repris qu'après un peignage soigné.

N° 10. — 6^{me} arrondissement. - *Exploitation de sable, à Bioul - 15 avril 1935, à 11 heures. - Un terrassier tué. - P.V. Ingénieur G. Lemaire.*

Le gradin en exploitation avait une hauteur d'environ 5 mètres réduite à 1 m 70, par suite de l'accumulation de produits abattus, à l'endroit d'un angle saillant. Celui-ci était formé de terres grasses, compactes, d'une poche en contact avec le sable en place.

Lors de l'accident, la victime avait donné plusieurs coups de pioche sur le dessus des faces de l'angle saillant en terminant par un coup d'arrachement, quand un bloc de la crête, pesant 200 kg, se renversa sur la victime qui fut tuée.

D'après un second ouvrier et le contremaître, qui venait de quitter les lieux, la paroi n'était pas cavée et ne paraissait pas dangereuse.

N° 11. — 6^{me} arrondissement. - *Exploitation de calcaire, à Frasnès - 11 mai 1935, à 7 h 50. - Un casseur mortellement blessé. - P.V. Ingénieur G. Lemaire.*

Au pied d'un rocher calcaire à paroi d'abord verticale à la base, puis inclinée à 45° dans sa partie médiane et se terminant par une partie escarpée à la crête, des ouvriers chargeaient des moellons, quand une pierre d'un poids de 500 kg se détacha de la crête.

Une vigie postée sur le chantier alerta aussitôt les ouvriers qui se sauvèrent et la victime était déjà parvenue à se retirer à 30 mètres du pied du rocher quand elle fut atteinte par un éclat de ladite pierre.

La partie supérieure de la paroi était inactive depuis l'avant-veille, jour où il avait été procédé à un tir de doutelage.

Le gisement est constitué de bancs inclinés à 45° vers le chantier et la pierre était en place, enchâssée dans l'argile.

Il pleuvait depuis la veille après-midi et le dernier peignage du rocher avait été fait avant la pluie.

L'Inspecteur général Firket émit l'avis qu'il importe de surceoir à tout travail au pied d'une paroi dont le peignage n'a pu se faire, spécialement en périodes de dégel ou de pluies persistantes.

N° 12. — 6^{me} arrondissement. - *Exploitation de calcaire, à Lustin - 8 avril 1935, à 10 heures. - Un rocteur tué. - P.V. Ingénieur J. Martens.*

Un banc de pierre de taille, recouvrant du marbre, est incliné sur 65° et a une épaisseur de 1 m 60; il est divisé à 0,60 m de sa face supérieure par un délit, puis par un second à 0,40 m du premier; le joint de stratification avec le marbre est régulier avec intercalation d'un ciment cristallin.

L'exploitation se fait par tranches verticales successives de 2 m 40 de largeur, sciés en long au fil hélicoïdal, puis débités en montant, par découpage transversal à la pointe.

Lors de l'accident, la tranche qu'on débitait, était sciée depuis un mois; sa longueur totale atteignait 20 mètres; le banc y était intact vers le sommet puis n'avait plus, sur une longueur de 8 mètres, que 1 mètre d'épaisseur par suite de l'enlèvement du premier « délit »; enfin, il était totalement pris sur 9 mètres de longueur à partir du pied. La partie en place était divisée en blocs par séries de trous.

Une échelle y avait été posée vers le milieu et accrochée par un échelon médian dans des broches en fer; la victime se tenait accroupie sur un échelon inférieur pour détacher le bloc d'aval.

Une longue corde avait été nouée en son milieu à l'anneau d'une « louve », fixée dans le rocher en amont du sommet de la tranche; l'un des brins pendait librement vers le bas de la tranche, l'autre passait dans l'anneau d'une ceinture de sûreté que portait la victime puis remontait pour être tenue par un aide, couché sur le banc de pierre, s'appuyant des pieds sur l'échelle et se retenant de sa seconde main au brin libre. Subitement toute la tranche restante, d'un poids total de plus de 72 t, glissa en entraînant les deux ouvriers. L'aide qui avait, dès le début du glissement, lâché la corde retenant la victime, suivit le massif descendant et s'en tira avec quelques écorchures tandis que la victime, projetée vers le bas, fut rejointe par le dessus du bloc inférieur, qui venait de se fracturer suivant le second délit et qui, en se renversant, lui écrasa le crâne; ce bloc pesait plus de cinq tonnes. Les échelons de l'échelle, avoisinant les broches de retenue, avaient été arrachés.

Le Comité d'arrondissement fut d'avis que l'ouvrier débitant les blocs devait se tenir sur une planche ou une échelle indépendantes du banc à débiter et suffisamment écartées de celui-ci.

N° 13. — 7^{me} arrondissement. — *Exploitation de calcaire, à Moha - 8 novembre 1935, à 11 heures. - Un ouvrier tué. - P.V. Ingénieur principal R. Masson.*

Des ouvriers étaient occupés à charger des pierres formant talus, détachées du rocher par des tirs

antérieurs. Un bloc en équilibre instable se détacha du sommet du talus et vint frapper l'un des hommes.

Le talus avait 8 m de hauteur et environ 45° d'inclinaison.

N° 14. — 9^{me} arrondissement. - *Exploitation souterraine de grès, à Chaudfontaine - 11 octobre 1953, vers 15 heures. - Un ouvrier tué. - P.V. Ingénieur Ch. Burgeon.*

Un banc de grès dur, de 6 mètres d'épaisseur et incliné vers sud à 65 degrés, était précédemment exploité à ciel ouvert en laissant la paroi sud en surplomb. Depuis environ un an on s'est enfoncé dans le banc en réservant un massif de protection à la partie supérieure. Les pierres, abattues par petites mines de poudre noire, sont débitées en morceaux de grosseurs convenables au pied du talus d'exploitation, dans la partie de la carrière restée à ciel ouvert.

Deux ouvriers étaient occupés à ce travail quand un bloc se détacha de la paroi sud et s'abattit sur la paroi nord où il ricocha en se divisant en plusieurs morceaux. L'un d'eux atteignit à la tête un des ouvriers, le blessant mortellement.

Il résulte de l'enquête que, depuis plusieurs années, on n'avait plus miné dans la paroi sud. Celle-ci, formée de grès très résistant, était peignée de temps à autre; le dernier peignage remontait à quatre ou cinq semaines. Aucune autre chute de pierres ne fut constatée ni avant ni après l'accident.

N° 15. — 9^{me} arrondissement. - *Exploitation de calcaire, à Forêt - 25 août 1953, à 11 heures. - Un ouvrier tué. - P.V. Ingénieur Ch. Burgeon.*

Le front d'attaque d'une exploitation de pierre à chaux, haut d'environ 20 m, avance perpendiculairement à la direction des bancs, lesquels sont réguliers et presque verticaux. A sa partie inférieure, sur environ 7 m de hauteur, le front est en talus incliné à environ 50 degrés; sur le restant il devient vertical.

Une grosse mine y avait été tirée vers 15 m de hauteur, environ un mois plus tôt; depuis lors, on avait, sans incident, enlevé la plus grande partie des pierres abattues.

Un ouvrier était occupé à dégager le pied du rocher des dernières pierres qui le recouvraient, quand un éboulement se produisit venant d'un point à environ 6 m de hauteur. L'ouvrier fut atteint et tué presque du coup.

L'auteur du procès-verbal a trouvé la paroi du rocher saine, sauf à l'endroit de l'éboulement où se voyaient quelques fissures.

N° 16. — 9^{me} arrondissement. - *Exploitation de grès, à Sprimont - 5 février 1955, à 10 heures. - Un ouvrier tué. - P.V. Ingénieur principal A. Massin.*

Dans des bancs de grès faiblement inclinés, on avait creusé, sur une longueur d'environ 12 mètres, une galerie souterraine de recherche qui suivait la direction des bancs. Sa largeur variait de 3 m 20

à 5 mètres vers le bas et de 2 m 50 à 5 mètres au toit; sa hauteur était d'environ 5 mètres. Sous le toit et sur une longueur d'environ 4 m 50, à partir du fond, étaient demeurés deux bancs joints, épais chacun d'environ 0,30 m.

Après un arrêt de 6 mois, le creusement fut repris. A l'aide d'une mine chargée de poudre noire, on fit d'abord tomber les deux bancs sur une longueur moyenne de 2 mètres. Alors que deux ouvriers étaient occupés à débiter les blocs abattus, une nouvelle partie des deux bancs s'écroula soudain. Un des ouvriers fut atteint par les pierres et tué sur le coup.

Il résulte de l'enquête que l'examen et l'auscultation à l'outil des parois et du ciel de la galerie, effectués régulièrement au cours du travail, n'avaient fait reconnaître aucun indice de danger. La partie des bancs demeurée en place ne paraissait ni fissurée ni affaissée, au moins de façon appréciable.

N° 17. — 6^{me} arrondissement. - *Exploitation souterraine d'ardoise, à Grapfontaine - 11 septembre 1954, à 10 heures. - Un ouvrier tué. - P.V. Ingénieur G. Lemaire.*

Dans une chambre dont la planche de pierre était inclinée de 58°, un ouvrier venait de détacher la partie inférieure, biseauté, d'une tranche de 10 m de hauteur délimitée latéralement par deux cassures parallèles. Il fut surpris par la partie supérieure de la tranche, un bloc d'environ 9 m³, qui se détacha inopinément. Ce bloc était délimité à sa partie supérieure par le clivage schisteux, à sa face arrière par le prolongement d'une cassure reconnue et à sa face de tête par une autre cassure, fortement redressée, non décelée.

N° 18. — 6^{me} arrondissement. - *Exploitation de calcaire, à Thon-Samson - 27 septembre 1954, à 14 h 50. - Un casseur tué. - P.V. Ingénieur J. Martens.*

Dans des bancs plongeant de 6 à 7° vers le massif, le front d'attaque, fortement redressé, mesure 60 mètres de hauteur, sous un petit gradin de découverte.

Des moëllons, résultant de différents tirs au rocher, étaient amassés contre la paroi.

Après un tir de pétards, un des ouvriers venait reprendre son travail de chargement, quand il fut atteint à la tête par un fragment d'une pierre qui s'était détachée de la paroi et s'était brisée sur le tas.

Il fut constaté que la paroi était généralement assez régulière sauf, sensiblement à l'aplomb du tas de moëllons, où se marquent successivement en descendant: une coupe assez étendue, avec enduit terreux présentant une cavité parallépipédique peu profonde avec trace de terre; une saillie locale, recouverte de quelques pierres détachées et enfin, une autre coupe jaunâtre avec un creux de faible hauteur mais profond.

Le peignage se pratique après les tirs au rocher, après les gelées et les fortes pluies.

N° 19. — 6^{me} arrondissement. - *Exploitation souterraine de terre plastique, à Sorée - 30 avril 1954, à 15 h 45. - Un ouvrier tué. - P.V. Ingénieur J. Martelée.*

Dans un gisement de terres grasses, la galerie d'exploitation, de 2 mètres sur 2 mètres, suit une galerie abandonnée et écrasée.

Le front avait été divisé d'abord en trois piliers par deux rainures verticales, dont l'une s'étendait en prolongement de la paroi de l'ancienne galerie, et ensuite par des traçages horizontaux.

L'ouvrier achevait de creuser le traçage limitant le dessous du bloc supérieur du pilier central quand il fut atteint à la nuque par ce bloc qui s'était détaché.

Ce bloc allait en diminuant d'épaisseur vers le haut et sa face arrière se limitait à une surface de glissement très lisse dite « limé ».

N° 20. — 6^{me} arrondissement. - *Exploitation de calcaire, à Thon-Samson - 20 août 1954, à 8 heures 15. - Un manoeuvre mortellement blessé. - P.V. Ingénieur G. Lemaire.*

Dans une exploitation de bancs de calcaires, le front d'attaque, fortement redressé, présente de légers redans; sa hauteur est de 52 mètres.

Un ouvrier était occupé au déblaiement d'un tas de moellons, à 18 m 50 du pied du front d'attaque, quand il fut mortellement touché à la tête par une pierre d'environ 2 kg, qui se serait détachée soit des bancs altérés de la partie supérieure du rocher, soit d'une « coupe » y existant.

Aucun travail n'avait été effectué au front même, ce jour-là.

Le dernier peignage avait été fait le samedi, avant-veille de l'accident. Le temps était beau.

N° 21. — 7^{me} arrondissement. - *Exploitation de calcaire, à Ben-Ahin - 26 décembre 1954, vers 11 h 15. - Un foreur mortellement blessé. - P.V. Ingénieur principal R. Masson.*

Un ouvrier forait une mine au pied d'un front de 50 m de hauteur, d'une inclinaison moyenne de 60°, lorsqu'il fut frappé à la tête par une pierre.

La partie inférieure du front, sur 12 m de hauteur, est constituée par des bancs épais et compacts.

Plus haut, un banc de 2 m d'épaisseur est en léger surplomb. Ce banc est fragmenté à sa partie supérieure. Il est surmonté, jusqu'au sommet, de bancs très minces, sans couverture appréciable.

Aucune mine ne venait d'être tirée et le front était convenablement peigné.

N° 22. — 9^{me} arrondissement. - *Exploitation de petit-granit, à Sprimont - 28 février 1954, vers 14 h 30. - Un ouvrier tué. - P.V. Ingénieur principal A. Massin.*

À la base du rocher, contre l'une des parois de la carrière, on avait découpé à l'outil un bloc considérable. L'une des parties présentait deux faces de cassures inclinées vers le bas qui lui donnaient grossièrement la forme d'une pyramide renversée. Une des cassures était visible à l'avant du bloc; de

l'autre, on ne voyait que la trace au sommet du bloc et on pouvait la supposer verticale.

Pour manipuler de grosses pierres gisant sur le sol, ce qui se fait à l'aide d'un treuil dont le câble passe sur une poulie de renvoi, un bardeur amarra cette dernière, à l'aide d'un étrier, à un gros câble passé autour du bloc découpé au rocher.

Quelques jours après, ayant besoin de l'étrier, l'ouvrier alla seul pour le reprendre. Peu après, la chute d'une grosse pierre alerta le personnel. C'était le bloc pyramidal qui avait basculé et écrasé l'ouvrier.

N° 23. — 9^{me} arrondissement. - *Exploitation de grès, à Goé - 21 novembre 1954, à 11 h 50. - Cinq ouvriers tués, un ouvrier blessé. - P.V. Ingénieur principal R. Bréda.*

S'enfonçant dans la colline, la carrière exploite, à ciel ouvert, un complexe de bancs de grès inclinés à environ 50 degrés vers le nord. Le front d'attaque, qui avance vers l'ouest dans la direction des bancs, englobe une ancienne exploitation souterraine pratiquée par simple galerie dans un groupe de bancs gréseux situé vers le sommet du gisement. Sur ceux-ci reposent les derniers bancs de grès, dits « de plafonds », lesquels servent eux-mêmes d'appui à une puissante série de bancs de schiste rouge. Les bancs de plafond et les premiers bancs de schiste étaient abattus en partie et, de telle manière que, vers le nord, la paroi de la carrière, dont la hauteur variait de 15 à 28 mètres, présentait un surplomb qui, en certains endroits, atteignait à 4 à 5 mètres. Un tas ancien de déblais couronnait cette paroi.

L'abattage des bancs se faisait par mines chargées d'explosifs brisants ou de poudre noire.

Au fond de la carrière, cinq ouvriers chargeaient sur wagonnets des pierres abattues précédemment et formant tas au pied du front d'attaque; d'autre part, le mineur préparait une petite mine de peignage au sommet de la paroi en surplomb. Soudain, un éboulement considérable se produisit à cette paroi, remplissant le fond de la carrière et ensevelissant les cinq ouvriers qui ne furent retirés qu'à l'état de cadavres. Le mineur put se maintenir à une chaîne qui pendait près de lui et, quoique sérieusement blessé, parvint à s'échapper.

Dans la nouvelle paroi créée par l'éboulement, on constatait la présence de faces planes de diaclases, parfois de grande étendue, inclinées vers sud, c'est-à-dire dans le sens contraire à la pente des bancs.

On n'avait plus miné au front d'attaque depuis plus d'un mois; à la paroi éboulée, quelques petites mines de peignage de 2 ou 3 cartouches de 100 gr de minolite avaient été tirées au cours de la semaine précédente.

N° 24. — 2^{me} arrondissement. - *Exploitation de porphyre, à Bierghes - 7 novembre 1955, vers 8 heures. - Un manoeuvre mortellement blessé. - P.V. Ingénieur E. Demelenne.*

Au pied d'une paroi de porphyre dans laquelle on avait effectué antérieurement un tir en masse, il restait un tas de pierres d'une quinzaine de mètres

de hauteur dans lequel une grue chenille, de 70 t/h de capacité, prenait des brassées de 1 mètre cube et demi qu'elle déversait dans des camions à vapeur.

Au cours du chargement, un manoeuvre, préposé au nettoyage du chemin suivi par les camions, fut mortellement touché par une pierre dévalée du tas.

Le Comité d'arrondissement estima qu'il était dangereux de faire travailler quelqu'un au pied d'un talus déblayé par une grue.

N° 25. — 6^{me} arrondissement. - *Exploitation de sable et terre plastique, à Onhaye - 22 mai 1935, à 8 heures. - Un ouvrier mortellement blessé. - P.V. Ingénieur R. Stenuit.*

Le gisement est recouvert d'une couche de 4 m d'épaisseur de terre argileuse un peu humide, compacte et dure, contenant des nodules de terre plastique. Cette terre était enlevée suivant deux gradins distants de 40 cm et à parois sensiblement verticales.

La victime creusait à la pioche le gradin inférieur lorsqu'un bloc de terre de 0,75 m³ se détacha de la partie supérieure du gradin, recouvrant l'ouvrier qui, en voulant se sauver, était tombé en heurtant le wagonnet de chargement qui se trouvait derrière lui.

N° 26. — 6^{me} arrondissement. - *Exploitation de calcaire, à Thon-Samson - 20 mars 1935, à 16 h 45. - Un ouvrier tué. - P.V. Ingénieur J. Martens.*

Dans des bancs de calcaire, une première mine de poudre noire laissa subsister des blocs en saillie et une seconde mine de dynamite ne fit pas tout le travail escompté.

Pour peigner le rocher, un mineur et son aide prirent pied sur un des blocs de la saillie, sans s'attacher à l'une des deux cordes qui pendaient dans le voisinage. Ces ouvriers étaient occupés à leur travail quand les blocs s'éboulerent en écrasant, dans leur chute, le mineur.

Des ceintures de sûreté étaient à la disposition du personnel.

N° 27. — 6^{me} arrondissement. - *Exploitation de calcaire, à Ciney - 9 novembre 1935, à 9 h 45. - Un mineur tué. - P.V. Ingénieur J. Martens.*

Un ouvrier mineur se disposait à forer un trou de mine dans un gros bloc de calcaire resté à la crête d'un tas d'éboulis. Alors qu'il se débarrassait d'un bloc plus petit reposant sur le précédent, celui-ci bascula. L'ouvrier, entraîné, tomba, la tête en avant, sur les moellons en se fracturant le crâne.

N° 28. — 7^{me} arrondissement. - *Exploitation de calcaire, à Moha - 15 juin 1935, à 10 heures. - Un ouvrier tué. - P.V. Ingénieur principal R. Masson.*

Les bancs de calcaire sont recouverts d'un agglomérat de cailloux roulés dans de l'argile rouge ayant une épaisseur de 5 m 50. Au cours de l'enlèvement de cette couverture, un éboulement se

produisit ensevelissant l'ouvrier qui travaillait seul à ce moment.

N° 29. — 9^{me} arrondissement. - *Exploitation de calcaire, à Forêt - 15 janvier 1935, à 12 h. - Un ouvrier tué. - P.V. Ingénieur G. Lemaire.*

Occupé à casser des pierres à proximité d'un ressaut que présentait le front de la carrière, un ouvrier a été atteint et tué par un bloc qui a glissé obliquement sur le talus d'éboulis provenant d'un nettoyage de la tête du rocher effectué deux mois auparavant.

L'avant-veille de l'accident, deux préposés spéciaux avaient examiné le front et n'y avaient rien constaté d'anormal.

N° 30. — 9^{me} arrondissement. - *Exploitation de grès, à Sougné-Remouchamps - 2 mai 1935, à 8 h 45. - Un ouvrier tué. - P.V. Ingénieur principal A. Massin.*

Un ouvrier était occupé à reprendre des blocs d'un grand tas d'éboulis s'élevant en talus à environ 45 degrés. Soudain, un glissement se produisit dans la masse et l'ouvrier fut tué par deux blocs qui s'abattirent sur lui.

Après l'accident, il fut constaté qu'il s'était formé dans le talus un léger creux, dont le fond était constitué par une face plane d'un bloc de grandes dimensions. On n'avait plus miné depuis longtemps dans le tas d'éboulis.

N° 31. — 10^{me} arrondissement. - *Exploitation de sable, à Genck - 11 décembre 1935, vers 11 h 50. Un ouvrier tué. - P.V. Ingénieur P. Gérard.*

L'ouvrier fut pris sous l'éboulement d'un front de 8 mètres de hauteur et de 65° d'inclinaison, alors qu'il piochait le pied du talus.

N° 32. — 1^{er} arrondissement. - *Exploitation de remblais de calcaire, à Vaulx - 27 août 1936. - Un ouvrier mortellement blessé. P.V. Ingénieur L. Brisson.*

Au cours de travaux de terrassement dans du vieux remblai formé de moellons et de terres, un ouvrier terrassier pratiquait une entaille dans les parties les plus tendres de la masse à abattre, au pied de celle-ci. Un éboulement se produisit, ensevelissant l'ouvrier. Le front avait une hauteur de 3 m 70 et était raide.

Le Comité d'arrondissement recommanda de limiter les hauteurs des gradins droits à 2 m 50 ou d'établir si possible un front d'attaque incliné à 45° au maximum, au sommet duquel s'effectuait l'abatage.

L'inspecteur général Verbouwe fut d'avis qu'il appartenait à la direction de l'entreprise de prendre les mesures nécessaires pour empêcher les ouvriers de travailler suivant une méthode contraire aux dispositions de l'article 8 de l'arrêté Royal du 16 janvier 1899 concernant la police et la surveillance des carrières à ciel ouvert.

N° 33. — 1^{er} arrondissement. - Exploitation de calcaire, à Soignies - 10 septembre 1936, vers 6 h 45. - Un ouvrier mortellement blessé. - P.V. Ingénieur A. Vandenheuvcl.

Un ouvrier occupé au déblayage de terres dans une zone failleuse fut blessé mortellement par la chute d'un bloc de pierre provenant d'un banc en surplomb.

L'Ingénieur en Chef-Directeur Niederau demanda des poursuites à charge du directeur de la carrière pour contravention aux prescriptions de l'article 8 de l'arrêté Royal du 16 janvier 1899 concernant la police des carrières à ciel ouvert.

N° 34. — 2^{me} arrondissement. - Exploitation de porphyre, à Lessines - 26 février 1936, vers 10 h 15. - Un rompeur tué. - P.V. Ingénieur W. Bourgeois.

Dans une carrière de porphyre, des rompeurs étaient occupés au pied d'une paroi au débitage et au chargement des blocs provenant d'un tas, de 9 mètres de hauteur, adossé au rocher.

L'un d'eux était grimpé au sommet du tas et armé d'une pioche faisait descendre les pierres, lorsque le tas s'affaissa, entraînant l'ouvrier qui roula au milieu de pierres d'un demi-mètre cube de volume. Il eut le crâne fracturé et fut tué sur le coup.

N° 35. — 2^{me} arrondissement. - Exploitation de sables et marnes, à Mévergnies - 9 septembre 1936, vers 16 h 40. - Un ouvrier tué. - P.V. Ingénieur E. Radelet.

Un ouvrier se trouvant au pied d'un talus de 7 mètres de hauteur et 70° d'inclinaison, talus composé de sable, marne et sable argileux, a été enseveli sous l'éboulement d'un pan de sable.

L'Ingénieur en Chef-Directeur Liagre demanda des poursuites à charge du directeur des travaux pour homicide par imprudence et contravention à l'article 8 de l'arrêté Royal du 16 janvier 1899 concernant la police et la surveillance des carrières à ciel ouvert.

N° 36. — 2^{me} arrondissement. - Exploitation de porphyre, à Lessines - 20 octobre 1936, à 15 heures. - Un rompeur blessé mortellement. - P.V. Ingénieur W. Bourgeois.

Dans une carrière de porphyre on descendait à l'explosif une brèche d'abattage le long d'un gradin incliné à 80 degrés.

La brèche était arrivée à une trentaine de mètres du fond, lorsqu'il s'en détacha un bloc de 1 m³ environ, qui vint frapper mortellement un rompeur occupé à l'ébauchage des pavés au pied de la paroi.

N° 37. — 3^{me} arrondissement. - Exploitation de sable, à Braine-le-Comte - 5 février 1936, à 14 heures. - Un ouvrier tué. - P.V. Ingénieur A. Linard.

Un front de sable maigre, de 19 mètres de hauteur et 45° d'inclinaison, abattu à la pioche par brèches montantes, s'est abattu sur 25 mètres de largeur, ensevelissant plusieurs ouvriers, dont un complètement.

Les jours précédents avaient été marqués par de fortes pluies suivies de gel.

N° 38. — 4^{me} arrondissement. - Exploitation de calcaire, à Landelies - 3 avril 1936, vers 15 heures. - Un chef-mineur tué. - P.V. Ingénieur J. Laurent.

Dans une carrière ouverte en roche calcaire, dont le front se développe sur 45 mètres de hauteur en deux banquettes ou buffets, le chef-mineur s'apprêtait à montrer sur la banquette inférieure pour y procéder aux opérations de minage, lorsqu'il eut le crâne défoncé par une pierre tombée des fronts.

Les dimensions et l'origine exacte de celle-ci sont inconnues.

Le chef-mineur était chargé des travaux de peignage de la roche.

N° 39. — 4^{me} arrondissement. - Exploitation de calcaire, à Landelies - 11 juin 1936, vers 15 h 20. - Un ouvrier tué. - P.V. Ingénieur J. Laurent.

Un ouvrier carrier occupé au pied d'un front calcaire présentant une inclinaison moyenne de 70 degrés a été tué par la chute d'une pierre tombant de 25 mètres de hauteur.

Ce front était momentanément inactif. Il avait été visité et peigné par le chef-mineur deux jours avant l'accident.

N° 40. — 4^{me} arrondissement. - Exploitation de calcaire, à Jamioulx - 17 novembre 1936, à 15 h 30. - Un ouvrier tué. - P.V. Ingénieur V. Martiat.

Un massif de calcaire constitué par deux bancs — l'un de 1 m 20, l'autre de 0,55 m d'épaisseur — dressés en paroi légèrement en surplomb et complètement dégagée, mesurait 10 mètres de longueur au sommet, avec une hauteur variant de zéro à une douzaine de mètres. Il s'effondra brusquement, ensevelissant un ouvrier.

Une cassure préalable, glissante par suite de la présence de boue jaunâtre, existait dans le gros banc; elle était masquée par le petit banc qui n'était pas fracturé.

La paroi était dégagée depuis plusieurs années.

N° 41. — 5^{me} arrondissement. - Exploitation de terre plastique, à Gerpennes - 1^{er} décembre 1936, vers 7 h 30. - Un ouvrier mortellement blessé. - P.V. Ingénieur A. Tréfois.

C'est en reculant pour éviter un petit éboulement local à front d'un gradin de découverte de 2 m 50 de hauteur que la victime, tombant à la renverse sur des rails, a reçu les blessures auxquelles elle a succombé.

Le gradin était incliné de 70° et constitué par de la terre argileuse compacte. L'enquête établit que l'éboulement se produisit à la faveur d'un « limé » très humide.

N° 42. — 6^{me} arrondissement. - Exploitation de sable, à Arlon - 9 juillet 1936, à 11 heures. - Un ouvrier tué. - P.V. Ingénieur J. Martens.

L'accident s'est produit dans une sablière au cours du chargement sur camion d'un tas de sable

au pied d'un front de travail vertical de 12 mètres de hauteur. Un des ouvriers qui chargeaient, le beau-frère de l'entrepreneur chargé du transport, étranger à l'exploitation, a été recouvert par une masse de sable d'environ 5 m³ qui s'est détachée fortuitement de la partie supérieure du front.

L'Ingénieur en Chef-Directeur Viatour demanda des poursuites à charge de l'exploitant pour homicide par imprudence.

N° 43. — 6^{me} arrondissement. - Exploitation de sable, à Spy - 3 juin 1936, vers 7 h 45. - Un ouvrier tué. - P.V. Ingénieur J. Martelée.

Une masse de sables très cohérents, de 6 m 50 de hauteur et coupée sensiblement suivant un front droit, s'est éboulée en entraînant et recouvrant un ouvrier qui terminait l'enlèvement de l'argile de recouvrement.

L'Ingénieur en Chef-Directeur Viatour demanda des poursuites à charge de la direction pour contravention à l'article 8 de l'arrêté Royal du 16 janvier 1899 concernant la police et la surveillance des carrières à ciel ouvert.

N° 44. — 6^{me} arrondissement. - Exploitation de calcaire, à Frasnes - 4 mars 1936, à 10 h. - Un casseur tué. - P.V. Ingénieur R. Stenuit.

Dans un massif de calcaire, en bancs très compacts inclinés vers nord sur 45° et affecté de « coupes » remplies ou de calcite ou de terre jaune, le front d'attaque, progressant vers sud, a une hauteur de 100 mètres. Il a la pente des bancs, sauf au pied et vers mi-hauteur où ceux-ci sont coupés verticalement.

Le peignage, après tir des mines, est fait très soigneusement.

Un casseur de blocs d'éboulis se trouvait à peu de distance du front quand il fut atteint au crâne par une pierre de 2 kg.

Le Comité d'arrondissement recommanda le port d'un casque en cuir, analogue à celui des mineurs, par tous les ouvriers occupés au pied d'un front de quelque hauteur.

N° 45. — 6^{me} arrondissement. - Exploitation de quartzite, à Hargimont - 29 octobre 1936, à 14 h. 50. - Un manoeuvre mortellement blessé. - P.V. Ingénieur J. Martelée.

Un ouvrier-chargeur était baissé pour enlever des moellons de quartzite au pied d'un tas de quelque 4 mètres de hauteur, quand il fut blessé mortellement au front par un moellon qui s'était déplacé.

N° 46. — 6^{me} arrondissement. - Exploitation souterraine de coticule, à Bihain - 17 novembre 1936, vers 15 heures. - Un ouvrier mortellement blessé. - P.V. Ingénieur J. Martelée.

Dans une galerie en ferme, non boisée, limitée de part et d'autre par une veinette de coticule, on abat, par petites mines de poudre noire, les phyllades intermédiaires qui sont affectés trans-

versalement par des diaclases enduites, par endroits, d'une matière rosée, humide et grasse.

L'attaque ayant été faite par le pied et une petite mine ayant été tirée dans le toit à l'arrière, un des ouvriers s'engagea, à front de la galerie, sous la partie de phyllades restant en place, sans ausculter préalablement le terrain. A ce moment il s'en détacha un bloc d'un poids de 600 kg écrasant l'ouvrier, lequel mourut la nuit suivante.

Le Comité a estimé, d'accord avec l'auteur du procès-verbal, que la consistance des phyllades est généralement telle qu'aucun boisage n'est nécessaire pour soutenir les têtes des excavations, pour autant que les blocs ébranlés soient soigneusement enlevés afin de ménager une voûte saine.

N° 47. — 6^{me} arrondissement. - Exploitation de grès, à Lustin - 25 décembre 1936, à 11 h 45. - Un casseur tué. - P.V. Ingénieur J. Martens.

Deux ouvriers casseurs travaillaient près du front d'attaque, à peu de distance de l'angle formé par la limite de l'exploitation, quand l'un d'eux eut le crâne fracturé par une des pierres détachées de la partie supérieure, altérée, du susdit angle.

Les bancs de grès et de schiste sont inclinés sur 60 degrés, en sens opposé au terrain voisin.

Les peignages sont faits régulièrement sauf à la limite de la propriété qui est coupée suivant la stratification.

Le Comité estima que le port du casque est recommandable à tout ouvrier travaillant au voisinage du pied d'un front d'attaque, spécialement en période d'intempéries.

N° 48. — 7^{me} arrondissement. - Exploitation de calcaire, à Seilles - 10 janvier 1936, vers 13 h 45. - Un casseur tué. - P.V. Ingénieur principal R. Masson.

Un ouvrier, reprenant au cours de la journée, son travail qu'une forte pluie avait fait interrompre, a été atteint par une pierre qui s'est détachée du rocher, pendant que le surveillant était occupé à placer des vigies pour surveiller le rocher.

Le Comité estima qu'après une forte pluie ou autre circonstance de nature à modifier la stabilité du rocher ou des pierres détachées, le personnel ne devrait être autorisé à reprendre le travail qu'après qu'un examen des fronts aurait pu faire reconnaître l'absence de danger.

N° 49. — 7^{me} arrondissement. - Exploitation de calcaire, à Seilles - 10 mars 1936, vers 12 h 40. - Un casseur tué. - P.V. Ingénieur principal R. Masson.

Une pierre de 40 kg environ, détachée du sommet altéré du rocher, a dévalé le long de celui-ci, haut de 50 à 60 mètres et incliné de 58°, pour atteindre mortellement un ouvrier assez âgé qui n'a pu se garer à temps.

Le Comité fut d'avis qu'il conviendrait d'examiner la possibilité d'exploiter la partie supérieure du rocher, altérée et sans cohésion, ainsi que les terres de recouvrement, suivant un gradin spécial en avance sur le front proprement dit.

M. l'Inspecteur général Verbouwe estima que cette mesure devrait être, non recommandée, mais imposée.

N° 50. — 7^{me} arrondissement. - Exploitation de petit-granit, à Poulseur - 9 mai 1956, vers 11 h 45. - Un foreur tué. - P.V. Ingénieur principal M. Guérin.

Une masse importante de blocs éboulés se trouvaient près du front d'attaque d'une carrière de petit-granit.

Une fissure estimée sans gravité avait été reconstruite dans la partie en encorbellement d'un bloc volumineux, situé sur le haut du tas et duquel on avait détaché un fragment par un pétard. Pendant que l'on chargeait l'une des deux autres mines forées dans le dit bloc, une partie de celui-ci limitée par la fissure susmentionnée s'en détacha et atteignit un ouvrier occupé, en contrebas, à forer un fourneau de mine.

Le Comité estima, d'accord avec l'auteur du procès-verbal, qu'il était toujours dangereux de placer des ouvriers l'un au-dessus de l'autre, surtout en des endroits où les fronts ne donnent pas une garantie absolue de sécurité.

N° 51. — 7^{me} arrondissement. - Exploitation de grès, à Tavier - 14 juillet 1956, à 16 heures. - Un ouvrier tué. - P.V. Ingénieur principal M. Guérin.

Un ouvrier rocteur a été atteint par un bloc de grès volumineux qui s'est détaché du rocher alors que l'ouvrier, juché sur le dit bloc, était occupé à abattre un autre bloc par des pesées faites sur un levier.

N° 52. — 8^{me} arrondissement. - Exploitation de craie, à Lixhe - 21 mars 1956, à 15 h 50. - Un abatteur tué. - P.V. Ingénieur J. Pir-molin.

L'ouvrier, occupé à la partie supérieure de la carrière sur un gradin formant corniche étroite et inclinée, a perdu l'équilibre à la suite d'un choc provoqué par une masse de craie sur le levier qu'il manipulait. Il a dévalé le long du front d'une hauteur de 85 mètres et s'est tué dans sa chute. Le personnel disposait de cordes et de ceintures de sûreté : la victime et ses compagnons avaient estimé qu'il n'y avait pas lieu de s'en servir à ce moment.

N° 53. — 8^{me} arrondissement. - Exploitation de sable, à Angleur - 11 juin 1956, vers 15 h. - Un ouvrier tué. - P.V. Ingénieur principal M. Doneux.

L'exploitant, occupé à extraire du sable d'un trou creusé dans le sol à proximité du front de la carrière, a été enseveli et asphyxié sous le sable provenant de deux éboulements successifs du front, qui était vertical en cet endroit.

N° 54. — 9^{me} arrondissement. - Exploitation de grès, à Sprimont - 10 août 1956, à 14 heures. - Un ouvrier tué. - P.V. Ingénieur principal P. Thonnart.

Au pied d'un tas de pierres détachées du rocher par le tir de mines et formant talus incliné à

environ 40 degrés, un ouvrier était occupé à forer un fourneau de pétard dans un bloc situé à la base du tas. Soudain, un autre bloc, de fortes dimensions, dévala du tas et atteignit l'ouvrier, le blessant mortellement.

N° 55. — 9^{me} arrondissement. - Exploitation de calcaire, à Forêt - 10 mars 1956, vers 13 h. - Un ouvrier tué. - P.V. Ingénieur G. Le-maire.

Le front de la carrière, qui se présente en allure redressée, est traversé par de nombreux limés et affecté d'inclusions argileuses. Trois pétards y avaient été tirés pour abattre un bloc plus ou moins décollé par l'explosion d'une mine.

Se tenant sur une banquette, un ouvrier était occupé au peignage de la roche en cet endroit quand un éboulement se produisit qui le fit tomber d'une hauteur de six mètres sur un tas de pierres.

Une corde en bon état était disposée le long du rocher pour le peignage. Au moment de l'accident, la victime la tenait simplement à la main ou sous le bras au lieu d'y être attachée par le corps, ainsi qu'il était de règle.

N° 56. — 1^{er} arrondissement. - Exploitation de calcaire, à Gaurain-Ramecroix - 21 mai 1957, vers 11 h 50. - Un rompeur mortellement blessé. - P.V. Ingénieur L. Brison.

Au pied d'un front en gradins de 1 à 5 mètres de hauteur, délimités par les plans de stratification horizontaux du rocher, un ouvrier chargeait des moellons, lorsqu'il fut atteint par la chute inopinée de blocs de pierre détachés d'un banc situé à 1 m 25 au-dessus de lui.

Ce banc était humide, affecté de diaclases et avait fait l'objet d'un tir de mine deux jours plus tôt. Ce tir avait été suivi d'un peignage.

N° 57. — 1^{er} arrondissement. - Exploitation de porphyre, à Quenast - 6 octobre 1957, vers 16 h 15. - Un forreur mortellement blessé. - P.V. Ingénieur L. Brison.

Un ouvrier, occupé à forer un trou de mine à l'aide d'un marteau à air comprimé, a été mortellement blessé par la chute d'une pierre faisant partie d'un amoncellement de blocs, détachés antérieurement par le tir d'une grosse mine.

N° 58. — 2^{me} arrondissement. - Exploitation de porphyre, à Lessines - 15 juin 1957, vers 12 h 45. - Un ouvrier mortellement blessé. - P.V. Ingénieur W. Bourgeois.

Dans une carrière de porphyre un chef-mineur explorait la paroi d'un fonçage au voisinage du grand rocher; il portait une ceinture de sûreté dont la corde était tenue par un manœuvre assis à la crête du gradin, lorsqu'une pierre détachée du rocher supérieur vint frapper le manœuvre dans le dos. Ce dernier fut précipité en bas du fonçage et mortellement blessé; le chef-mineur roula également dans le fonçage, mais ne reçut que des blessures légères.

D'habitude, la corde du mineur est attachée au sommet du rocher. Celui-ci était régulièrement peigné.

N° 59. — 5^{me} arrondissement. - *Exploitation de terre plastique, à Châtelet - 2 octobre 1937, à 14 heures. - Un ouvrier mortellement blessé. - P.V. Ingénieur G. Logelain.*

Un ouvrier fut surpris par l'éboulement de la partie supérieure d'un gradin vertical de 2 m 20 de hauteur qu'il attaqua à la pioche. gradin composé de terre plastique compacte comprenant çà et là des poches de sable.

N° 60. — 5^{me} arrondissement. - *Exploitation souterraine de terre plastique, à Châtelet - 6 avril 1937, vers 15 heures. - Un abatteur tué. - P.V. Ingénieur G. Logelain.*

La victime et un de ses compagnons se reposaient momentanément dans une galerie principale, à l'endroit du passage d'une veine de terre noire dans laquelle on venait d'amorcer une galerie latérale; ils furent surpris par la chute inopinée d'un bloc de terre plastique détaché du toit de la galerie — déboisée en cet endroit — à la faveur d'un joint lisse vertical prolongeant une des parois et qui n'était pas visible avant l'accident.

N° 61. — 6^{me} arrondissement. - *Exploitation de calcaire, à Rivière - 29 décembre 1937, à 15 h 30. - Un ouvrier tué. - P.V. Ingénieur R. Stenuit.*

Dans une exploitation par gradins, dans des bancs de calcaire inclinés de 35° en moyenne, un ouvrier détachait, à la barre, les blocs ébranlés par une mine quand le bloc sur lequel il se trouvait se fendit et glissa en l'entraînant et en l'écrasant.

Une corde de peignage, amarrée au sommet, descendait à peu de distance de l'ouvrier.

Des ceintures en cuir sont à la disposition des ouvriers peigneurs.

N° 62. — 6^{me} arrondissement. - *Exploitation de sable, à Céroux-Mousty - 16 décembre 1937, à 9 heures. - Un ouvrier tué. - P.V. Ingénieur R. Stenuit.*

La victime travaillait au pied d'une paroi presque verticale de 5 m 75 de sable surmontée de 2 mètres de terres argileuses, quand elle fut recouverte par un éboulement.

Le Comité exprima un avis conforme à l'invitation faite précédemment à l'exploitant par l'ingénieur verbalisant, à savoir : diviser le front en gradins de hauteur et d'inclinaison appropriées après enlèvement préalable de la terre de couverture.

L'Ingénieur en Chef-Directeur Viatour demanda des poursuites à charge de l'exploitant pour contravention à l'article 8 de l'arrêté Royal du 16 janvier 1899 concernant la police et la surveillance des carrières à ciel ouvert.

N° 63. — 6^{me} arrondissement. - *Exploitation de sable, à Chaumont-Gistoux - 4 octobre 1937, à 7 h 50. - Un terrassier tué. - P.V. Ingénieur J. Martens.*

Un terrassier allait se mettre au travail quand il fut recouvert par un éboulement.

L'exploitation se fait, en descendant, sans sous-caver, suivant une pente inclinée de 50 à 60 degrés mais il existe des cassures inclinées parallèlement au front.

D'accord avec l'auteur du procès-verbal, le Comité estima qu'il convenait de disposer le front perpendiculairement à la direction des cassures.

N° 64. — 7^{me} arrondissement. - *Exploitation de grès, à Comblain-au-Pont - 15 janvier 1937, vers 13 heures. - Un rocteur mortellement blessé. - P.V. Ingénieur principal M. Guérin.*

Un groupe d'ouvriers découpaient ou foraient dans des blocs de roche d'un tas provenant d'un tir de mine antérieur.

Un morceau de banc planté dans ce tas de blocs, et dont une partie importante émergeait, s'étant fissuré, on ne sait quand ni comment, sa partie supérieure glissa et se renversa. Les ouvriers constatant ce danger s'enfuirent, mais l'un d'eux, ayant trébuché, tomba et fut recouvert par le bloc susdit.

N° 65. — 7^{me} arrondissement. - *Exploitation de calcaire, à St-Georges-sur-Meuse - 21 septembre 1937, à 15 heures. - Un casseur mortellement blessé. - P.V. Ingénieur principal M. Guérin.*

Un ouvrier ayant été prévenu par une vigie du danger de chute d'un bloc, a trébuché en voulant se garer et a été atteint par la pierre qui s'est détachée du rocher.

N° 66. — 8^{me} arrondissement. - *Exploitation de sable, à Rocour - 20 septembre 1937, à 11 h 30. - Un ouvrier tué. - P.V. Ingénieur J. Pirmolin.*

Un banc de sable blanc, assez dur et haut de 10 mètres, est abattu de la façon suivante : des panneaux de 10 à 12 m de largeur sont délimités par des escaliers. Au fur et à mesure que l'ouvrier taille les degrés de cet escalier, en montant, il entaille à la bêche le panneau de sable délimité jusqu'à ce qu'il atteigne un équilibre instable. A ce moment, il s'attaque à la tête du panneau pour en provoquer l'éboulement.

Un jeune apprenti commit l'imprudence de passer au pied du panneau, entre les deux escaliers. Un éboulement le recouvrit.

L'Inspecteur général Verbouwe condamna cette méthode d'abattage comme contraire aux dispositions de l'article 8 de l'arrêté Royal du 16 janvier 1899 sur la police et la surveillance des carrières à ciel ouvert.

N° 67. — 9^{me} arrondissement. - *Exploitation de grès, à Esneux - 14 juin 1937, à 14 h 30. - Un ouvrier tué. - P.V. Ingénieur principal A. Massin.*

Un relendeur était occupé à l'entrée d'une chambre de havage dont la hauteur maximum était d'environ 7 m et dont le front d'attaque était disposé en gradins renversés. Soudain, trois blocs se détachèrent de la région supérieure du front et l'un d'eux atteignit d'ouvrier, le tuant net.

Il résulte de l'enquête que le dernier tir avait été effectué 5 jours avant l'accident et que le rocher avait été ensuite examiné et peigné. Le jour même, le surveillant avait inspecté le chantier et n'y avait rien constaté d'anormal.

N° 68. — 2^{me} arrondissement. - *Exploitation de porphyre, à Lessines - 12 juillet 1938, à 12 h 30. - Un mineur mortellement blessé. - P.V. Ingénieur principal E. Radelet.*

Dans une carrière de porphyre, un mineur explorait la paroi d'un rocher dans laquelle on avait effectué un tir. Au cours de ce travail il reçut une pierre sur le pied.

Après avoir été pansé sur place, il rentra à son domicile. Quinze jours plus tard, il succomba à une infection tétanique.

N° 69. — 4^{me} arrondissement. - *Exploitation de calcaire, à Monceau-sur-Sambre - 6 décembre 1938, vers 15 h 30. - Un ouvrier mortellement blessé. - P.V. Ingénieur V. Martiat.*

Un ouvrier occupé, sur la banquette d'un gradin d'abatage à front d'une carrière, à faire tomber une grosse pierre ébranlée par le minage, a été entraîné avec les éboulis par suite de l'effondrement du banc sur lequel il se trouvait.

L'ouvrier détachait à la pince le bloc ébranlé par un minage préalable.

Il se trouvait à une hauteur de 5 mètres au-dessus du fond de la carrière. Lorsque le bloc tomba il provoqua la chute d'une partie du banc sur lequel se tenait l'ouvrier. Ce dernier fut relevé, coïncé dans les éboulis et mortellement blessé. La mine précédente avait été chargée de 40 kg de poudre.

Aucune cassure dangereuse n'était visible avant l'accident. La victime était un ouvrier expérimenté.

N° 70. — 4^{me} arrondissement. - *Exploitation de calcaire, à Landelies - 24 février 1938, à 14 h 30. - Un chef-mineur tué. - P.V. Ingénieur J. Laurent.*

Le chef-mineur, juché sur un buffet de 2 m 2 de surface, était occupé au chargement d'une mine. Il fut atteint à la jambe par un éclat d'une pierre qui s'était détachée de la paroi calcaire. Perdant l'équilibre, il tomba de douze mètres de hauteur sur un tas de pierres abattues par une mine précédente.

Une corde était à sa portée. Il ne s'était pas muni de la ceinture de sûreté, en bon état, qui était à sa disposition.

L'aide mineur a déclaré que cette ceinture n'était jamais utilisée au cours des opérations de minage parce que :

- 1) le chef-mineur et lui ne risquaient guère de faire une chute au cours de ce travail;
- 2) en attachant la ceinture à la corde, ils pouvaient imprimer à celle-ci des mouvements de nature à provoquer la chute de pierres. La ceinture n'était utilisée que pour effectuer des peignages un peu délicats.

La paroi rocheuse est inclinée de 65 degrés en moyenne sur l'horizontale. Elle avait été peignée la veille.

Il y avait journellement des alternatives de gel et de dégel.

D'accord avec l'auteur du procès-verbal, le Comité d'arrondissement estima que la ceinture de sûreté pouvait et devait être amarrée à un pieu planté dans la roche.

N° 71. — 6^{me} arrondissement. - *Exploitation de calcaire, à St-Servais - 26 mars 1938, à 10 h 30. - Deux ouvriers tués. - P.V. Ingénieur J. Martens.*

Dans des bancs calcaires, inclinés de 33° environ, la partie supérieure, sensiblement verticale, d'un gradin s'est éboulée sur 20 mètres de hauteur et 50 mètres de largeur, depuis un éboulement précédent jusqu'au voisinage de l'endroit où venait d'être tirée une forte mine atteignant les minants. Ceux-ci, constitués de schistes argileux, séparent les gros bancs s'élevant de la base du gradin.

L'éboulement est limité par deux coupes presque verticales : l'une en long et l'autre en travers du côté de la mine. Il a atteint deux ouvriers; le corps de l'un d'entre eux ne put être dégagé que le lendemain de l'accident.

Plusieurs mois auparavant deux éboulements du même genre, annoncés par des mouvements du terrain, s'étaient produits la nuit, consécutivement au tir de mines.

D'accord avec l'auteur du procès-verbal, le Comité fut d'avis qu'il convenait, dans de tels gisements, de subdiviser les fronts en gradins droits de faible hauteur, de décrocher ces fronts dans le sens horizontal et d'inspecter la surface du sol après le tir des mines.

N° 72. — 6^{me} arrondissement. - *Exploitation de sable, à Arlon - 5 janvier 1938, vers 9 h 30. - Un ouvrier tué. - P.V. Ingénieur J. Martens.*

Un ouvrier, occupé à déblayer un éboulement de 4 mètres de hauteur formé de sable friable et de blocs de sable durcis par la gelée, a été surpris par un éboulement de ce tas alors qu'il lui tournait le dos.

N° 73. — 6^{me} arrondissement. - *Exploitation de grès, à Yvoir - 12 août 1938, à 7 h 30. - Un ouvrier mortellement blessé. - P.V. Ingénieur R. Stenuit.*

Dans une carrière de grès une pierre, détachée du front d'attaque de grande hauteur et à banquettes de faible largeur, est venue frapper dans le dos un ouvrier foreur.

Le peignage du rocher était bien fait mais il avait plu abondamment les jours précédents.

N° 74. — 6^{me} arrondissement. - *Exploitation de calcaire, à Maizeret - 18 août 1938, à 10 heures. - Un casseur tué. - P.V. Ingénieur R. Stenuit.*

Un ouvrier casseur occupé à proximité d'un front de 45 mètres de haut, formé de bancs horizontaux de calcaire assez compact mais affectés de diaclases et recouverts d'une faible épaisseur de terre plantée

d'arbres, fut atteint à la tempe par une pierre isolée. Le peignage était fait régulièrement.

N° 75. — 6^{me} arrondissement. - Exploitation de grès, à Namur - 7 octobre 1938, à 14 heures. - Un ouvrier mortellement blessé. - P.V. Ingénieur J. Martens.

Au cours d'un peignage du rocher, un ouvrier, qui tendait une pince plus forte à l'ouvrier peigneur, fut atteint par un éboulement de pierres qu'on avait déjà tenté de détacher.

N° 76. — 7^{me} arrondissement. - Exploitation de sable, à Grand-Hallet - 25 août 1938, à 11 h 30. - Un ouvrier tué. - P.V. Ingénieur J. Venter.

La victime, camionneur de son état, a été surprise par un éboulement, alors que seule, elle abattait ou chargeait du sable au pied d'un front haut d'environ 7 mètres et incliné de 50 à 60°. Le sable éboulé formait un volume d'environ 15 mètres cubes. L'accident s'est produit après une période pluvieuse.

L'abattage se faisait, soit du pied à l'aide d'une houe à manche de 2 mètres de longueur, soit de la tête, en faisant ébouler le sable; le chargement du sable abattu se faisait ensuite à l'escoupe.

Le Comité d'arrondissement souligna que c'est dans la limitation de la hauteur des gradins que se trouve avant tout la sécurité de l'abattage du sable,

N° 77. — 9^{me} arrondissement. - Exploitation de grès, à Esneux - 25 juin 1938, vers 15 h 30. - Un foreur tué. - P.V. Ingénieur principal G. Lemaire.

Pour dégager un bloc volumineux coincé dans un tas d'éboulis par un autre plus petit, le mineur décida de faire sauter ce dernier à l'aide d'un pétard.

Pendant que le foreur, aidé par le mineur, creusait le fourneau au moyen d'un marteau perforateur, le gros bloc glissa soudain jusqu'au sol atteignant les deux ouvriers. Le foreur fut tué tandis que le mineur n'était que légèrement blessé.

N° 78. — 9^{me} arrondissement. - Exploitation de calcaire, à Baelen-s/Vesdre - 16 décembre 1938, à 11 h 30. - Un foreur mortellement blessé. - P.V. Ingénieur principal G. Lemaire.

Un ouvrier foreur, occupé à creuser un trou de mine au pied du front d'abattage de la carrière, a été atteint par la chute de petites pierres qui s'étaient détachées du rocher à 17 mètres de hauteur au-dessus de l'emplacement de travail de l'ouvrier.

La victime était préposée, non seulement au forage, mais au peignage.

N° 79. — 10^{me} arrondissement. - Exploitation de sable, à Landen - 17 février 1938, à 14 h 30. - Un ouvrier tué. - P.V. Ingénieur L. Van Malderen.

La victime se trouvait dans une tranchée de 1 m 65 de profondeur qu'elle venait de creuser au pied d'un talus de sable de 2 m 50 de hauteur.

incliné de 70°. Brusquement ce talus s'affaissa, sur 7 mètres de longueur, recouvrant l'ouvrier.

Le sable était recouvert de 2 cm de neige, tombée après gel.

N° 80. — 1^{er} arrondissement. - exploitation de calcaire, à Gaurain-Ramecroix - 11 août 1939, à 11 h 30. - Un ouvrier mortellement blessé. - P.V. Ingénieur A. Vandenhewel.

Dans une carrière à ciel ouvert exploitant le calcaire carbonifère, le front était constitué de gradins droits sur une trentaine de mètres de hauteur; on abattait la roche à l'explosif et les produits du minage dévalaient de gradin en gradin jusqu'à l'aire de chargement.

Un ouvrier, qui chargeait au pied du gradin inférieur, a été frappé à la tête et mortellement blessé par une pierre de quelques kilogs, échappée d'un gradin supérieur.

Le Comité d'arrondissement a estimé que les opérations de tir et d'éboulement devraient se faire en une fois pour l'ensemble des gradins, de façon à débarrasser complètement tous les gradins supérieurs avant d'entamer le chargement au pied du gradin inférieur.

N° 81. — 4^{me} arrondissement. - Exploitation de calcaire, à Monceau-sur-Sambre - 25 mai 1939, à 14 h 45. - Un ouvrier mortellement blessé. - P.V. Ingénieur V. Martiat.

Deux ouvriers étaient occupés à abattre une poche de terre glaise, à 20 mètres au-dessus du front d'une carrière de calcaire à paroi escarpée.

Un bloc d'argile se détacha et s'éboula; l'un des ouvriers put se garer, l'autre fut entraîné par les éboulis, précipité dans le vide, et vint s'écraser au fond de la carrière.

N° 82. — 6^{me} arrondissement. - Exploitation de calcaire, à Sclayn - 30 mars 1939, à 10 h 15. - Un casseur tué. - P.V. Ingénieur J. Martens.

L'ouvrier était occupé à jeter bas d'un gradin des blocs dégagés par le tir d'une mine. Une corde, qu'il s'était enroulée autour du corps, était retenue d'autre part par un aide. La chute inopinée d'un bloc de pierre sur la corde fit lâcher prise à ce dernier, et l'ouvrier attaché fut précipité en bas du rocher.

D'accord avec l'auteur du procès-verbal, le Comité d'arrondissement estima que les cordes de sûreté devraient être attachées solidement et non tenues en mains.

N° 83. — 6^{me} arrondissement. - Exploitation de calcaire, à Namèche - 24 juillet 1939, à 15 h 30. - Un foreur tué. - P.V. Ingénieur J. Martens.

Un ouvrier, occupé à forer un pétard dans un bloc abattu par une grosse mine, a été tué par un pan de roche qui s'est brusquement détaché du front, près de l'endroit où l'on avait miné trois heures plus tôt.

L'enquête établit que l'accident était dû à l'existence d'une coupe non reconnue lors du forage de la mine.

N° 84. — 6^{me} arrondissement. - *Exploitation souterraine de terre plastique, à Naninne - 17 avril 1939, à 7 h 45. - Un chef de fosse mortellement blessé. - P.V. Ingénieur J. Martens.*

La victime fut atteinte par la chute d'un bloc de terre détaché du toit, à proximité du front d'une galerie en creusement.

L'enquête établit que le décollement du bloc s'était fait à la faveur d'un « limé », ou surface de glissement, produit par le tassement de la terre semi-grasse après le passage des galeries d'extraction.

Ces « limés » imposent un boisage serré, ce que la victime n'avait pas encore fait exécuter.

N° 85. — 6^{me} arrondissement. - *Exploitation souterraine d'ardoise, à Martelange - 29 mars 1939, à 10 h 30. - Un ouvrier tué. - P.V. Ingénieur J. Martens.*

Dans une chambre de 2 m 60 de hauteur, un ouvrier fut tué par la chute d'un bloc détaché de la voûte au voisinage d'une faille.

L'enquête établit que la couronne de la chambre était affectée de coupes et de failles en relation avec des roches distinctes du massif du toit. Il est possible que les alternatives de gel, de pluie et de dégel qui avaient précédé le jour de l'accident aient provoqué l'ouverture des coupes et ainsi l'éboulement de la partie dégagée au voisinage de la faille.

N° 86. — 7^{me} arrondissement. - *Exploitation de grès, à Comblain-au-Pont - 21 janvier 1939, à 15 h 15. - Un rocteur tué. - P.V. Ingénieur principal M. Guérin.*

Lors d'un tir remontant à plusieurs mois, tous les bancs de grès supérieurs à un petit banc de schiste avaient été enlevés, sauf la partie amont du dernier banc de grès, épais de 1 m 02; cette dernière partie avait été l'objet d'une vaine tentative de soulèvement à l'aide de pinces et elle avait été examinée à plusieurs reprises et pour la dernière fois, la veille de l'accident, par un contre-maître qui, chaque fois, n'avait constaté aucun déplacement.

La banquette formée par ce tir avait une largeur variable, au maximum 5 m 80; son inclinaison atteignait 32° suivant la ligne de plus grande pente, 27° parallèlement au front et plus de 20° perpendiculairement au front, mais vers l'intérieur du front.

Le 21 janvier, un ouvrier fut chargé de nettoyer cette banquette, afin de pouvoir y forer une nouvelle mine. C'est au cours de ce nettoyage qu'un bloc de la partie amont précitée du dernier banc, pesant plus de 5 tonnes, se mit à glisser sur la surface de la banquette, rendue glissante par les pluies torrentielles de plusieurs jours et poussa l'ouvrier en bas.

Après une chute d'environ 10 mètres, le bloc se brisa et le plus gros morceau se renversa sur le rocteur étendu. Atteint de perforation de l'intestin, l'ouvrier mourut le jour même.

N° 87. — 9^{me} arrondissement. - *Exploitation de grès, à Sougné-Remouchamps - 21 mars 1939, à 10 heures. - Un ouvrier mortellement blessé. - P.V. Ingénieur principal A. Massin.*

Un ouvrier qui était occupé au pied du rocher, haut en cet endroit d'environ 110 mètres, a été atteint par une pierre relativement peu volumineuse qui s'est détachée du front à une cinquantaine de mètres de hauteur.

Le rocher était régulier et ferme.

Au moment de l'accident on venait de subir une succession de pluies, gels et dégels.

N° 88. — 9^{me} arrondissement. - *Exploitation de grès, à Sougné-Remouchamps - 7 mars 1939, à 15 h 30. - Un foreur tué. - P.V. Ingénieur principal G. Lemaire.*

Un ouvrier était occupé à forer un trou de pétard dans un bloc se trouvant dans un tas d'éboulis provenant de l'abattage en masse du front d'attaque, quand un éboulement se produisit à la crête du tas. Dévalant d'une hauteur d'environ 5 mètres, un bloc volumineux atteignit le foreur qui fut tué net.

N° 89. — 5^{me} arrondissement. - *Exploitation de calcaire, à Couillet - 19 décembre 1940, à 14 h 30. - Un ouvrier tué. - P.V. Ingénieur G. Logelain.*

Il s'agissait de faire tomber sur la banquette existant au pied du gradin supérieur de la carrière un gros bloc de calcaire, qui se trouvait le long de la paroi du susdit gradin.

Ce premier bloc de calcaire reposait entièrement sur un deuxième, lequel s'appuyait en grande partie sur un amas de pierres beaucoup plus petites et aussi sur un troisième bloc, qui était plutôt une grosse aspérité du rocher. Enfin, sur le deuxième bloc et l'aspérité précédente du rocher, prenait appui, par de petites surfaces, une quatrième grosse pierre.

Par des pesées successives faites à l'aide d'un levier, la victime avait amené le premier bloc au bord du deuxième. Elle s'appretait à faire une dernière pesée, lorsque le deuxième bloc se déroba sous ses pieds, l'amas de petites pierres ayant cédé. Ce glissement du deuxième bloc vers le bas provoqua le déversement du quatrième bloc, lequel vint coincer la victime contre une seconde grosse aspérité du rocher, occasionnant sa mort par asphyxie par compression.

N° 90. — 5^{me} arrondissement. - *Exploitation de calcaire, à Gerpennes - 25 janvier 1940, vers midi. - Un ouvrier tué. - P.V. Ingénieur A. Linard.*

La victime était occupée, au fond de la carrière, à débiter les blocs de calcaire détachés par une mine, quand elle fut écrasée par un paquet de

terre gelée qui se détacha du bord de la couverture du rocher, à 7 mètres de hauteur.

La gelée qui sévissait depuis plus d'un mois avait empêché de découvrir suffisamment le rocher.

N° 91. — 1^{er} arrondissement. - Exploitation de calcaire, à Vaulx - 12 novembre 1941, à 11 heures. - Un ouvrier mortellement blessé. - P.V. Ingénieur E. Demelenne.

Dans une carrière exploitant la roche calcaire, en déblayant une faille remplie de terres argileuses, sur un gradin de 2 m 50 de hauteur, un terrassier a été atteint par l'éboulement d'une partie de ces terres.

Celles-ci n'avaient pas été sous-cavées; leur talus avait plus une inclinaison de 50 à 60 degrés, suivant les déclarations. Il était défendu de sous-caver.

N° 92. — 1^{er} arrondissement. - Exploitation de porphyre, à Quenast - 17 mars 1941, à 10 h 50. - Un foreur tué. - P.V. Ingénieur L. Brison.

Un ouvrier foreur a été tué par la chute de grosses pierres alors qu'il forait un trou de mine dans une petite pierre située plus bas que les premières. L'explosion de la charge y introduite devait provoquer la chute des pierres amoncelées le long de la paroi rocheuse. Celle-ci était inclinée à 50 degrés et faisait partie d'un gradin haut de 15 mètres. L'abattage de ce gradin se faisait par de longues mines forées dans la face supérieure du gradin et dont l'explosion provoquait des amoncellements au pied de celui-ci et le long de la paroi. Ces amas étaient inspectés par des spécialistes dits « abatteurs » qui faisaient tomber à l'aide de pinces les blocs dont l'équilibre pouvait être rompu. Pour les autres leur chute était provoquée par l'explosion de mines plus ou moins importantes. C'est au cours du forage de l'une d'elles que l'accident se produisit.

L'un des membres du Comité d'arrondissement estima qu'il conviendrait d'éviter de choisir, pour forer des mines destinées à provoquer la chute des pierres, des blocs de dimensions trop réduites, plus aptes à se décaler sous l'effet des vibrations du forage.

N° 93. — 1^{er} arrondissement. - Exploitation de calcaire, à Gaurain-Ramecroix - 7 août 1941, à 12 h 50. - Un ouvrier tué. - P.V. Ingénieur A. Vandenheuvel.

En longeant, pour se rendre d'un abri vers l'endroit où il avait fait exploser quelques petites mines, une paroi rocheuse verticale, haute de 45 mètres et constituée par des bancs compacts de calcaire presque horizontaux, formant la limite de la carrière, un ouvrier mineur fut atteint à la tête et tué par une pierre d'une cinquantaine de kilogs détachée inopinément de la paroi.

Cette paroi n'était l'objet d'aucun travail, ni d'aucune inspection.

N° 94. — 2^{me} arrondissement. - Exploitation de porphyre, à Lessines - 22 novembre 1941, à 11 h 50. - Un chef-mineur tué. - P.V. Ingénieur principal E. Radelet.

Dans une carrière de porphyre, deux chefs-mineurs descendaient d'un rocher, où ils avaient préparé une mine, lorsqu'un bloc de 1 m 50 cube environ se détacha de la paroi, tuant l'un d'eux.

Ce bloc avait été fissuré par un tir précédent comme le montrait une cassure que les deux hommes avaient remarquée sans la juger inquiétante.

N° 95. — 2^{me} arrondissement. - Exploitation de porphyre, à Lessines - 9 août 1941, à 10 h. - Un ouvrier grièvement blessé. - P.V. Ingénieur M. Durieu.

Un manoeuvre chargeait un wagonnet de pierres au pied de la paroi d'une carrière de porphyre, lorsqu'il reçut sur la tête un bloc d'un décimètre cube, détaché du rocher à 4 mètres environ au-dessus du fond de la carrière.

Le rocher était bien peigné.

N° 96. — 2^{me} arrondissement. - Exploitation de porphyre, à Lessines - 29 juillet 1941, à 16 h 50. - Un ouvrier tué. - P.V. Ingénieur principal E. Radelet.

Dans une carrière de porphyre à ciel ouvert, au pied d'un gradin de 55 mètres de hauteur, un ouvrier a été partiellement enseveli sous un amas de pierres et de terres qui s'est détaché de la paroi.

L'origine de cet éboulement n'a pu être déterminée de façon précise.

La paroi était visitée régulièrement et rien ne pouvait faire prévoir cette chute.

N° 97. — 2^{me} arrondissement. - Exploitation de porphyre, à Lessines - 11 juillet 1941, à 10 h 50. - Un rompeur mortellement blessé. - P.V. Ingénieur principal E. Radelet.

Dans une carrière de porphyre à ciel ouvert, un ouvrier rompeur se tenant sur un palier intermédiaire, à six mètres plus haut que le pied d'un gradin de vingt mètres de hauteur, a été atteint à la tête par une grosse pierre qui s'est détachée de la paroi presque verticale.

Cette paroi était visitée régulièrement.

N° 98. — 2^{me} arrondissement. - Exploitation de porphyre, à Lessines - 4 février 1941, vers 17 h 50. - Un rompeur tué. - P.V. Ingénieur principal E. Radelet.

Dans une carrière de porphyre, un ouvrier rompeur qui travaillait au pied d'un rocher de 80 m de hauteur a été tué par un bloc détaché de la paroi.

L'accident s'est produit en période de gel; trois jours auparavant le rocher avait été minutieusement visité par deux équipes de visiteurs qui avaient fait tomber à l'aide de pinces tout ce qui ne paraissait pas suffisamment solide.

N° 99. — 3^{me} arrondissement. - Exploitation de petit-granit, à Ecaussinnes-d'Enghien - 18 octobre 1941, vers 9 h 15. - Un terrassier tué. - P.V. Ingénieur principal L. Renard.

Le long d'un talus de terre plastique grasse recouvrant le gisement, on avait aménagé une banquette de 8 mètres de largeur où circulaient les wagonnets chargés d'évacuer cette terre.

Tous les 8 mètres, on creusait dans le talus des trémies artificielles, qui servaient aux terrassiers à déverser dans les wagonnets la terre qu'ils abattaient en contre-haut de la banquette. L'inclinaison du talus était de 70°.

A un moment donné, un pan de talus constituant l'un des murs de terre d'une trémie s'éboula, recouvrant un ouvrier.

L'inspecteur général Verbouwe estima qu'il fallait supprimer ces murs de terre et réduire les trémies artificielles à de simples couloirs d'évacuation.

Il partagea, en outre, l'avis du Comité l'arrondissement qui avait trouvé excessive l'inclinaison du talus.

N° 100. — 6^{me} arrondissement. - Exploitation de calcaire, à Sclayn - 31 juillet 1941, à 8 h. - Un casseur tué. - P.V. Ingénieur J. Martens.

Un casseur a été blessé mortellement par la chute de pierres détachées du front à la suite d'une forte pluie tombée la nuit précédente.

N° 101. — 6^{me} arrondissement. - Exploitation souterraine d'ardoise, à Grafontaine - 8 janvier 1941, à 10 heures. - Un ouvrier grièvement blessé. - P.V. Ingénieur J. Martens.

Un manoeuvre a été blessé à l'œil gauche par un éclat de pierre arraché à la paroi d'une chambre d'extraction sous le choc d'un madrier qu'il soulevait.

N° 102. — 9^{me} arrondissement. - Exploitation de grès, à Esneux - 2 décembre 1941, vers 16 h 15. - Un ouvrier tué. - P.V. Ingénieur principal R. Bréda.

Un ouvrier travaillait à la base d'un rocher formé d'une série de bancs de grès inclinés à 30 degrés environ vers le front de travail et découpés par des fissures verticales. Près de l'endroit où se trouvait l'ouvrier, existait un amoncellement de blocs provenant du tir de mines.

Soudain, un tronçon de banc compris entre deux cassures se détacha, glissa sur le joint de stratification sous-jacent et vint déplacer les blocs déjà abattus. L'ouvrier, qui tentait de se sauver, fut renversé et écrasé par un de ces blocs.

N° 103. — 9^{me} arrondissement. - Exploitation de grès, à Esneux - 16 avril 1941, à 15 heures. - Un ouvrier mortellement blessé. - P.V. Ingénieur principal R. Bréda.

Un ouvrier chargeait dans un wagonnet, au pied d'un talus suivant lequel elles s'étaient déposées, des pierres provenant du tir d'une grosse mine que l'on avait fait exploser plusieurs semaines aupa-

ravant; un bloc volumineux, dévalant le talus, atteignit l'ouvrier et le blessa mortellement.

N° 104. — 1^{er} arrondissement. - Exploitation de porphyre, à Quenast - 9 mai 1942, à 8 h 15. - Un rompeur mortellement blessé. - P.V. Ingénieur L. Brison.

Un ouvrier fut tué par un éboulement massif au pied d'un gradin de 11 mètres de hauteur.

Normalement, on provoque l'abattage du porphyre par de longues mines quasi verticales forées à la partie supérieure et chambrées ensuite. Une telle mine avait été tirée plusieurs semaines avant l'accident mais n'avait fait que disloquer la masse rocheuse. L'examen par les surveillants n'ayant pas révélé de cause de danger, un essai pour provoquer l'éboulement fut pratiqué par tir d'une charge de poudre dans une fissure à mi-hauteur du gradin, la veille de l'accident. Cette tentative ne réussit pas et l'éboulement se produisit le lendemain matin alors qu'on n'avait plus travaillé à aucun bloc dans la paroi.

N° 105. — 1^{er} arrondissement. - Exploitation de déchets de phosphates, à Ciplly - 16 janvier 1942, à 12 heures. - Un ouvrier tué. - P.V. Ingénieur L. Brison.

Un établissement traitant les craies phosphatées exploite les déchets d'une ancienne exploitation déposés dans un bassin de décantation.

Le front d'abattage est formé normalement de deux gradins de 6 à 7 mètres de hauteur chacun, à paroi inclinées de 65 degrés, et séparés par une banquette de 1 m 50 de largeur.

A cause des gelées, le gradin inférieur était seul attaqué et, par ce fait, sa paroi avait été redressée suivant la verticale et même légèrement en surplomb.

Vers midi, au moment où le soleil donnait sur le front celui-ci s'effondra sur toute sa hauteur, une largeur de 9 mètres et une épaisseur atteignant 4 m 50.

L'Ingénieur en Chef-Directeur L. Hardy demanda des poursuites à charge de l'exploitant pour contravention à l'article 1 de l'arrêté Royal du 31 mars 1905 prescrivant les mesures spéciales à observer dans l'industrie du bâtiment, les travaux de construction et de terrassement en général.

N° 106. — 2^{me} arrondissement. - Exploitation de porphyre, à Lessines - 24 juin 1942, vers 15 heures. - Un chef mineur mortellement blessé. - P.V. Ingénieur A. Delmer.

Un chef-mineur voulait dégager d'une paroi de porphyre sensiblement verticale un bloc de 150 décimètres cubes environ qui se trouvait à 1 m 50 de hauteur au-dessus du niveau de l'étage.

A cet effet, il maniait une forte barre en fer de 1 m 20 de longueur.

Dans sa chute, le bloc heurta la barre et cette dernière, en faisant levier, perfora le ventre du chef-mineur.

N° 107. — 2^{me} arrondissement. - *Exploitation de porphyre, à Bierghes - 9 novembre 1942, à 16 h 15. - Un casseur grièvement blessé. - P.V. Ingénieur A. Delmer.*

On provoquait la désagrégation de la roche au moyen de charges de dynamite de plusieurs milliers de kilogrammes tirées en masse dans le pied d'un rocher de 40 mètres de hauteur.

Un tir disloquait quelque cent mille tonnes de pierres et alimentait ainsi le chantier pour un an ou davantage.

Le débitage des blocs, à l'aide de pétards, et le chargement des produits s'effectuaient au pied du rocher; mais, à cause de la rugosité du porphyre, la masse disloquée ne s'étalait pas et le front de travail prenait l'aspect d'une paroi chaotique, conservant sa hauteur primitive de 40 mètres et redressée à 55 degrés, en moyenne, sur l'horizontale.

Un ouvrier reçut à la tête un caillou dévalé de la paroi et fut relevé grièvement blessé.

D'accord avec l'auteur du procès-verbal, le Comité d'arrondissement estima que l'inclinaison de la masse de blocs désagrégés ne devait pas dépasser 40 degrés.

N° 108. — 4^{me} arrondissement. - *Exploitation de grès, à Thuin - 17 janvier 1942, à 16 h 50. - Un rocteur mortellement blessé. - P.V. Ingénieur J. Laurent.*

Un ouvrier occupé au pied d'un front de grès de 20 mètres de hauteur, bien peigné, fut frappé à la tête par une petite pierre détachée de la paroi, probablement à la faveur d'un dégel momentané.

L'auteur du procès-verbal souligna l'opportunité du port du casque en cuir par tout ouvrier appelé à travailler au pied d'un front de quelque hauteur.

N° 109. — 6^{me} arrondissement. - *Exploitation de grès, à Annevoie - 25 juillet 1942, à 11 h. - Un chef mineur mortellement blessé. - P.V. Ingénieur R. Stenuit.*

L'accident s'est produit dans une exploitation de grès dont les bancs de 60° d'inclinaison sont attaqués sur une hauteur de 25 mètres.

Il est d'usage dans cette carrière d'abattre les bancs en faisant sauter de grosses mines de poudre noire, creusées dans le pied du rocher.

Au moment de l'accident, le chef-mineur avait tiré une mine de 90 kg de poudre noire, à 5 mètres environ de hauteur. Cette mine n'ayant créé qu'une excavation locale, sans abattre le banc visé qui restait suspendu, il se mit en devoir de creuser une nouvelle mine un peu plus bas. C'est en forant cette mine qu'il fut atteint à la tête par des pierres qui tombèrent de la partie supérieure.

Au cours de l'enquête, il fut constaté que la couverture du rocher, formée de racines et de terres caillouteuses sur une épaisseur de 50 cm à 1 mètre, surplombait quelque peu le massif à abattre. Le peignage du rocher paraissait, d'autre part, avoir été exécuté avec soin.

Le Comité d'arrondissement fut d'avis qu'il était préférable d'abattre les rochers par brèches descendantes.

L'auteur du procès-verbal souligna l'opportunité du port du casque en cuir par tout ouvrier appelé à travailler au pied d'un front de quelque hauteur.

N° 110. — 7^{me} arrondissement. - *Exploitation de calcaire, à Awirs - 15 novembre 1942, à 11 heures. - Un chef-mineur tué. - P.V. Ingénieur principal J. Venter.*

Le chef-mineur se trouvait sur le rocher, lorsqu'il fut atteint dans le dos par un bloc de pierre et précipité au bas de la carrière d'une hauteur d'environ 70 mètres.

Le bloc précité avait un volume d'environ 60 dm³ et s'était détaché du rocher, à quelques mètres au-dessus de l'emplacement de la victime, à un endroit où le calcaire était imprégné de terre argileuse.

Le rocher avait une inclinaison assez régulière, qui était la pente naturelle des bancs, de 60° à 70° vers le sud.

Au moment où il fut atteint, le chef-mineur, qui venait d'inspecter le rocher, avait une corde passée devant le corps, mais la chute du bloc susdit le fit basculer par-dessus la corde.

N° 111. — 2^{me} arrondissement. - *Exploitation de porphyre, à Lessines - 4 mai 1943, vers 9 heures. - Un ouvrier grièvement blessé. - P.V. Ingénieur M. Durieu.*

Un ouvrier chargeait des pierres au pied d'une paroi sensiblement verticale, de 55 mètres de hauteur, lorsqu'il fut grièvement blessé à la tête par une pierre de 5 décimètres cubes détachée du rocher.

N° 112. — 6^{me} arrondissement. - *Exploitation souterraine d'ardoise, à Grapfontaine - 24 avril 1943, à 9 h 30. - Un ouvrier mortellement blessé. - P.V. Ingénieur R. Stenuit.*

Un bloc de phyllade, abattu la veille de l'accident au moyen d'une petite mine de poudre noire, s'était brisé en deux en tombant. La partie inférieure de ce bloc, de 2 m 40 de hauteur sur 80 cm d'épaisseur et 60 cm de largeur moyenne, avait pris une position oblique contre le premier gradin droit des remblais, situé près du front d'abattage. La tête de ce bloc arrivait à 60 cm sous le sommet du gradin et son pied se terminait en biseau, par suite de cassures naturelles, ce qui donnait à cette grosse pierre un équilibre instable.

Voulant la faire tomber, la victime était d'abord montée sur le gradin de remblai, haut de 2 m 50, d'où elle essaya vainement de la renverser. N'y parvenant pas, elle redescendit et s'attaqua au pied du bloc, qui, cette fois bascula sur sa pointe. Peu subtile à cause d'une ancienne blessure qui la faisait boîter, la victime ne put se garer suffisamment vite et fut blessée par le bloc.

N° 113. — 6^{me} arrondissement. - *Exploitation de calcaire, à Aisemont. - 16 juin 1943, vers 7 h 15. - Un ouvrier tué. - P.V. Ingénieur R. Stenuit.*

Il s'agit d'une carrière de calcaire, dont le front d'attaque, incliné à 70° suivant l'inclinaison des bancs, a 40 mètres de hauteur. Sur ces bancs repose

une couche de terre jaune de 2 m 50 d'épaisseur, affectée de limets à faces glissantes.

La victime procédait à l'enlèvement de cette couverture avec trois autres terrassiers, lorsqu'elle fut précipitée au fond de l'excavation par un paquet de terre qui, trempé par les pluies abondantes des jours précédents, a glissé brusquement vers elle.

N° 114. — 8^{me} arrondissement. - *Exploitation souterraine de phosphate de chaux, à Alleur - 29 mai 1945, à 13 heures.* - Un ouvrier grièvement blessé. - P.V. Ingénieur principal J. Martens.

Un puits vertical de 1 m 10 de diamètre et de 21 mètres de profondeur, sans revêtement, était en remblayage. Une tranchée avait été faite dans les déblais existant autour de l'orifice du puits, jusqu'à 20 cm d'un muret en gros silex séparant les terres du tas de phosphate extrait, et les terres avaient été jetées dans les puits. Alors qu'un ouvrier venait de commencer la remonte du puits, un éboulement se produisit dans les déblais, entraînant une partie du muret de silex; des terres et des silex glissèrent dans le puits et un silex atteignit à la tête l'ouvrier, qui était coiffé d'un bonnet de drap, le blessant grièvement.

Le Comité d'arrondissement estima que des mesures devaient être prises pour éviter toute chute de déblais dans le puits pendant que des ouvriers s'y trouvent.

N° 115. — 9^{me} arrondissement. - *Exploitation de grès, à Esneux - 20 septembre 1945, à 10 h.* - Un ouvrier mortellement blessé. - P.V. Ingénieur principal L. Pasquasy.

Un ouvrier était occupé à briser un bloc de grès à un mètre de distance du talus de pierres brutes gisant à proximité du front de la carrière.

De ce talus de 1 mètre environ de hauteur une pierre se détacha et atteignit l'ouvrier au pied gauche. Blessé légèrement, l'ouvrier décéda six jours plus tard à la suite d'infection.

N° 116. — 1^{er} arrondissement. - *Exploitation de calcaire, à Vaulx - 8 février 1944, à 12 h.* - Un rompeur tué. - P.V. Ingénieur principal E. Demelenne.

Dans une carrière à ciel ouvert un ouvrier rompeur a fait une chute de 9 mètres alors qu'il s'occu-

paît avec un compagnon de travail à faire tomber du sommet d'un gradin des fragments de pierres cassées par le tir d'une mine verticale de 2 m 50 à 3 mètres de longueur tirée la veille.

Il a été entraîné par la chute d'un bloc sur lequel il se tenait et qui n'était séparé des roches en place que par une très minime fissure.

L'Inspecteur général Guérin fut d'avis, avec le Comité d'arrondissement, que les rompeurs devaient être attachés pour effectuer leur travail.

N° 117. — 6^{me} arrondissement. - *Exploitation souterraine de terre plastique, à Dave - 8 mars 1944, vers 11 h 50.* - Un ouvrier grièvement blessé. - P.V. Ingénieur principal A. Linard.

Deux ouvriers abatteurs travaillaient dans une taille, à front d'une galerie de 2 mètres de hauteur sur 1 m 90 de largeur.

Au moyen d'un outil appelé « gratte », ils avaient découpé quatre piliers verticaux de 40 cm d'épaisseur. Un des piliers du centre était enlevé et la victime avait déjà entièrement détaché un bloc au sommet d'un pilier voisin. Elle n'avait plus qu'à le découper à la base, avec une baguette spéciale armée d'un fil d'acier, lorsque le bloc, d'un poids d'environ 150 kg, se détacha de lui-même et tomba sur sa jambe droite, qui fut fracturée au tiers de sa hauteur.

La chute prématurée du bloc semble due à la présence d'un clivage ou limet invisible, accentué par les mouvements de terrain consécutifs aux exploitations précédentes, notamment d'une galerie voisine remplie par la terre plastique.

N° 118. — 7^{me} arrondissement. - *Exploitation de calcaire, à Eheïn - 27 avril 1944, à 11 h.* - Un ouvrier tué. - P.V. Ingénieur principal E. Radelet.

Un ouvrier était occupé à forer un pétard au pied d'un tas de blocs abattus par une mine. Un de ces blocs, ayant un volume de plus de 2 m³, et qui se trouvait à 2 mètres au-dessus du sol, dévala soudain et vint écraser l'ouvrier.

Avant l'accident, on avait essayé en vain de déplacer le bloc en question au moyen de leviers.

(à suivre.)